

RAPPORT N° 287 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 12 JUIN 2021

Le présent rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 5 au 12 juin 2021 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins trois (3) personnes ont été assassinées au cours de la période dans différentes localités du pays.

Le présent rapport déplore aussi le cas d'une (1) personne victime d'arrestation et détention arbitraire.

1. Atteintes au droit à la vie

- Un corps sans vie d'un homme connu sous le nom de Pierre Ngendandumwe, âgé de 46 ans, a été repêché samedi 5 juin 2021 dans les eaux de la rivière Mpanda, au pied de la colline de Kinyinya, zone de Rukaramu, commune de Mutimbuzi, en province de Bujumbura (ouest du Burundi).

Des sources sur place révèlent que la victime était originaire de la commune de Giheta dans la province de Gitega.

- Dans la matinée de dimanche 6 juin 2021, un corps sans vie d'un homme connu sous le nom de Gérard Rirabakina (45 ans) a été découvert devant l'entrée de son domicile sis à la colline de Gasera, commune de Mutumba, dans la province de Karuzi (centre-est du Burundi).

Des sources sur place affirment que la victime a été assassinée à coups de machettes dans la nuit du 5 au 6 juin sur son chemin de retour en provenance d'un bar où elle étanchait sa soif qu'elle avait quitté vers 23 h pour rentrer chez lui.

Les mêmes sources témoignent que Gérard Rirabakina avait été assassiné à coups de machettes par des malfaiteurs non encore identifiés à cause de nombreuses blessures visibles partout sur son corps.

SOS-Torture/Burundi appelle aux autorités du pays à faire cesser le phénomène de corps sans vie de personnes abandonnés dans des lieux publics et l'impunité dont bénéficient les Imbonerakure qui sont souvent pointés du doigt comme les auteurs de ces crimes abominables.

- Dans la matinée de mercredi 9 juin 2021, un corps sans vie d'une femme appelée Ndayisaba a été découvert à son domicile situé sur la colline de Ruhinga, zone de Nyagasasa, commune de Mugamba, en province de Bururi (sud du pays).

Selon des sources sur place, les voisins ont été alertés par les cris de son bébé et soupçonnent son beau-père, Apollinaire Kadidambari, d'être l'auteur de l'assassinat.

Les mêmes sources révèlent que le beau-père de la victime, enseignant à l'École fondamentale de Ruhinga, sa femme et deux de ses filles ont été arrêtés chez eux le même jour par la police dans le cadre d'une enquête sur la mort de cette femme afin d'identifier l'auteur et les mobiles du crime.

2. Violations du droit à la liberté : arrestations et détentions arbitraires

- Depuis mercredi 21 mai 2021, Olivier Nzeyimana, un habitant de la zone de Mitakataka en commune et province de Bubanza, est détenu abusivement au cachot du commissariat provincial de police dans la même province pour une infraction commise par une autre personne qui a plaidé coupable.

Selon des sources sur place, Olivier Nzeyimana avait été arrêté par un certain Jules, le chef des Imbonerakure sur la colline de Mitakataka, qui l'accusait d'avoir volé une moto.

Les mêmes sources affirment que quelques jours après, le véritable auteur du vol prénommé Viateur, un habitant du village 5, a été arrêté et incarcéré dans le même cachot. Il a en outre avoué au cours de l'interrogatoire qu'il avait volé la moto et qu'il ne connaissait même pas Olivier Nzeyimana.

SOS-Torture/Burundi demande la libération immédiate de la victime et dénonce les arrestations et détentions arbitraires devenues récurrentes d'autant que, d'une part, la victime a été arrêtée par une personne qui n'avait pas de qualité pour procéder à son arrestation et que, d'autre part, elle est maintenue en détention sans aucun motif valable.



SOS – Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.